



Évreux, le 6 décembre 2016

Sécurité routière Intensification des contrôles routiers

Depuis le début de l'année, on déplore, 38 tués (soit 8 tués de plus qu'à la même période en 2015), 293 accidents et 409 blessés (chiffres provisoires arrêtés au 4 décembre 2016).

Par conséquent, l'intensification des contrôles routiers, initiée par le Préfet de l'Eure dans le cadre de la lutte menée contre l'insécurité routière se poursuit.

Dans ce cadre, trois opérations ont été réalisées par les forces de police et de gendarmerie à Évreux, Brionne et Bézou-Saint-Eloi, en présence du corps préfectoral.

Ces actions d'envergure ont permis de mettre en exergue de nombreuses infractions au code de la route :

- 211 excès de vitesse,
- 2 conduites sous l'emprise d'un état alcoolique,
- 1 conduite sous stupéfiants,
- 7 défauts de permis de conduire,
- 3 défauts d'assurance,
- 3 utilisations du téléphone au volant.

Ces contrôles routiers ont vocation à rappeler les dangers de la route et à sanctionner les comportements à risque.

Rappelons que depuis le 20 novembre, deux nouvelles mesures de répression de la délinquance routière sont en vigueur :

- les véhicules contrôlés en dépassement de 50 km/h de la vitesse maximale autorisée pourront être immobilisés et immédiatement placés en fourrière par les forces de l'ordre dès la première infraction.
- la création d'un délit spécifique de conduite d'un véhicule lorsqu'un conducteur fait usage d'un permis de conduire faux ou falsifié. Ce délit est sanctionné par une condamnation à cinq années d'emprisonnement, 75 000 euros d'amende et plusieurs peines complémentaires, dont celle de confiscation obligatoire du véhicule.

Les services de l'État restent mobilisés de façon permanente pour assurer votre sécurité sur la route.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr